

SESSION 2010

**AGREGATION
CONCOURS INTERNE
ET CAER**

Section : HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE

**COMMENTAIRE, ANALYSE SCIENTIFIQUE,
UTILISATION PÉDAGOGIQUE DE DOCUMENTS
HISTORIQUES OU GÉOGRAPHIQUES**

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Matériel autorisé : crayon à papier, stylos, crayons et feutres de couleurs, gomme, taille-crayon, compas ordinaire, équerre, règle graduée, règle trace-formes, ciseaux, colle, ruban adhésif.

Les candidats doivent obligatoirement composer dans l'option choisie au moment de l'inscription.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

OPTION : HISTOIRE**Les artisans dans les cités grecques (Grèce continentale, îles de la mer Egée, cités côtières d'Asie mineure), 478-88 avant notre ère**

Les documents sont donnés dans un ordre aléatoire. Le candidat les organisera librement, en fonction de la problématique qu'il choisira.

Document n° 1 : XÉNOPHON (vers 430-vers 355 av. n.è.), *Économique*.

Document n° 2 : XÉNOPHON (vers 430-vers 355 av. n.è.), *Cyropédie*.

Document n° 3 : PLUTARQUE (46-125), *Vie de Périclès*.

Document n° 4 : DÉMOSTHÈNE (384-322 av. n.è.), *Contre Aphobos*.

Document n° 5 : Décret de Délos en l'honneur du statuaire Télésinos d'Athènes.

Document n° 6 : Scène d'atelier, représentée sur une coupe attique.

Document n° 7 : Stèle funéraire du cordonnier Xanthippos.

Document n° 8 : Boulangères et joueuse de flûte (aulos), terre cuite.

Document n° 9 : Carte des ateliers d'amphores de l'île de Thasos.

Document n° 1

XÉNOPHON (vers 430-vers 355 av. n.è.), *Économique*, IV, 2-3

[traduction Pierre Chantraine, Paris, Les Belles Lettres, 1949 (Collection des Universités de France)]

« (...) les métiers que l'on appelle d'artisans sont décriés et il est certes bien naturel qu'on les tienne en grand mépris dans les cités. Ils ruinent le corps des ouvriers qui les exercent et de ceux qui les dirigent en les contraignant à une vie casanière assis dans l'ombre de leur atelier, parfois même à passer toute la journée auprès du feu. Les corps étant ainsi amollis, les âmes aussi deviennent plus lâches. Surtout, ces métiers dits d'artisans ne leur laissent aucun loisir pour s'occuper aussi de leurs amis et de la cité ; si bien que ces gens-là passent pour de piètres relations pour leurs amis et de piètres défenseurs de leurs patries. Aussi dans quelques cités, notamment dans celles qui passent pour guerrières, on va jusqu'à défendre à tous les citoyens de pratiquer les métiers d'artisans. »

Document n° 2

XÉNOPHON (vers 430-vers 355 av. n.è.), *Cyropédie*, VIII, 2-5

[traduction Édouard Delebecque, Paris, Les Belles Lettres, 1978 (Collection des Universités de France)]

« Dans les petites cités, les mêmes hommes fabriquent le lit, la porte, l'araire, la table, souvent le même construit aussi la maison, et il est heureux de trouver ainsi assez d'employeurs pour le faire vivre. Or il est impossible qu'un artisan qui exerce plusieurs métiers excelle en tous. Dans les grandes cités, au contraire, comme beaucoup de gens ont besoin de chaque produit, une seule spécialité suffit pour le faire vivre, et souvent même une fraction de métier : l'un fabrique des sandales pour hommes, l'autre pour les femmes, et il existe même des lieux où l'un gagne sa vie à coudre des sandales, l'autre à tailler des empeignes, un autre à découper simplement les tiges, un autre à ne rien faire d'autre que d'assembler le tout. Il en résulte que celui qui se consacre à un travail très délimité est forcé d'être le meilleur. »

Document n° 3

PLUTARQUE (46-125), *Vie de Périclès*, I, 4 – II, 1

[traduction Robert Flacelière et Émile Chambry, Paris, Les Belles Lettres, 1964 (Collection des Universités de France)]

« Souvent (...), nous prenons plaisir à l'œuvre tout en méprisant l'ouvrier. Tel est le cas des parfums et des tissus de pourpre : ils nous plaisent, mais nous considérons le métier du teinturier et celui du parfumeur comme serviles et indignes d'un homme libre. Aussi est-ce avec raison qu'Antisthène¹, à qui l'on disait qu'Isménias² était un excellent joueur de flûte, répondit : "Oui, mais c'est un homme de rien ; autrement il ne serait pas un si bon joueur de flûte." De même Philippe, s'adressant à son fils, qui avait touché de la cithare dans un banquet avec beaucoup de grâce et de talent (*technikós*) : "N'as-tu pas honte, lui dit-il, de jouer si bien ?" En effet c'est assez pour un roi d'entendre jouer de la cithare, quand il en a le loisir, et il accorde beaucoup aux Muses, lorsqu'il assiste en auditeur aux concours où d'autres disputent le prix de tels jeux.

Travailler à des tâches médiocres et appliquer ses efforts à des objets inutiles, c'est montrer par là même de l'indifférence à l'égard de la beauté morale. Il n'y a pas un jeune homme bien né qui, pour avoir vu la statue de Zeus à Pise³ ou celle d'Héra à Argos⁴, souhaite être un Phidias ou un Polyclète, ni un Anacréon⁵, un Philémon⁶ ou un Archiloque⁷, pour avoir pris plaisir à leurs poèmes. Car un ouvrage peut nous charmer par sa beauté, sans entraîner nécessairement l'admiration pour son auteur. »

¹ Philosophe, élève de Socrate, qui exerça une grande influence sur les Stoïciens et les Cyniques (il fut même considéré dans l'Antiquité comme le fondateur de l'école cynique).

² Thébain, célèbre joueur d'*aulos*.

³ Statue chrysléphantine, œuvre du sculpteur athénien Phidias, dans les années 430 av. n.è., pour le temple de Zeus au sanctuaire d'Olympie (près de Pise).

⁴ Statue également chrysléphantine, œuvre du sculpteur argien Polyclète, entre 423 et 410 av. n.è., pour l'Héraion près d'Argos. Il écrivit un *Canon*, exposant les principes de son art et en particulier un système de proportion entre les parties du corps.

⁵ Originaire de Téos, poète lyrique de la fin du VI^e s. av. n.è.

⁶ Originaire de Syracuse, fait citoyen athénien vers la fin du IV^e s. av. n.è., célèbre auteur de comédies, rival de Ménandre.

⁷ Originaire de Paros, poète lyrique du début du VII^e s. av. n.è.

Document n° 4

DÉMOSTHÈNE (384-322 av. n.è.), *Contre Aphobos*, I, 9-11

[traduction Michel Austin et Pierre Vidal-Naquet, *Économies et sociétés en Grèce ancienne*, 8^e éd., Paris, Armand Colin, 2007, n° 116, p. 382-384]

« Mon père, Messieurs les juges, a laissé deux ateliers ; ni l'un ni l'autre n'était de petit artisanat : l'un était de trente-deux ou trente-trois fabricants de couteaux valant chacun cinq ou six mines pour les uns, au moins trois mines pour les autres ; mon père en tirait un revenu annuel de trente mines net ; l'autre était de vingt fabricants de lits qui lui étaient engagés en contrepartie d'une créance de quarante mines et qui lui donnaient douze mines net. Plus une somme de un talent prêtée à raison d'une drachme à la mine ; l'intérêt annuel était de plus de sept mines. Voilà ce qu'il a laissé comme biens actifs, comme le reconnaîtront mes adversaires eux-mêmes : au total quatre talents cinq mille drachmes, pour le principal, dont le produit annuel était de cinquante mines. A côté de cela, de l'ivoire, du fer comme matière première et du bois pour les lits valant quatre-vingts mines ; de la noix de galle¹ et du bronze achetés pour soixante-dix mines. Encore, une maison de trois mille drachmes, des meubles, coupes, objets en or, vêtements, la parure de ma mère — le tout valant autour de dix mille drachmes – et quatre-vingts mines d'argent en caisse. Voilà ce qu'il a laissé à la maison. En outre, soixante-dix mines en prêts maritimes placés chez Xouthos, deux mille quatre cents drachmes à la banque de Pasion, six cents à celle de Pylade et, chez Démomèlès, fils de Démon, mille six cents drachmes, enfin des sommes prêtées à raison de deux à trois cents drachmes, pour une somme globale d'un talent. Au total, pour tous ces articles, huit talents et trente mines. Faites le calcul et vous trouverez en tout quatorze talents. »

¹ Excroissance du chêne permettant de produire de la teinture pour cuir et de l'encre noire.

Document n° 5

Décret de Délos en l'honneur du statuaire Télésinos d'Athènes

Début du III^e s. av. n.è. [traduction Félix Durrbach (complétée), *Choix d'inscriptions de Délos*, I, *Textes historiques*, Paris, Leroux, 1921-1923, n° 16, p. 23-24]

« Dieux ! Il a plu au conseil et au peuple. Timonax fils de Diodotos a fait la proposition. Attendu que Télésinos, ayant obtenu du peuple des Déliens l'entreprise des statues d'Asclépios et de la reine Stratonicè⁸, en a fait présent au peuple ; qu'il a fait l'une des statues, celle d'Asclépios, en bronze, l'autre, celle de la reine, en marbre ; qu'il a bien exécuté ces statues et y a mis tout son zèle ... et qu'il a fait ... [*lacune d'environ 14 lignes*]; qu'en outre, par son art, il a sauvé et restauré toutes les statues du sanctuaire qui avaient besoin de réparation, à titre gratuit et avec le désir de rendre service (*euergetein*) au sanctuaire et aux Déliens ; il a été décidé par le peuple d'accorder à Télésinos l'éloge et la couronne de laurier avec proclamation aux Apollonia, en raison de la piété qu'il a manifestée à l'égard du sanctuaire de Délos et de sa bienveillance envers le peuple des Déliens. Qu'il soit fait proxène et évergète, lui et ses descendants. [*lacune*].

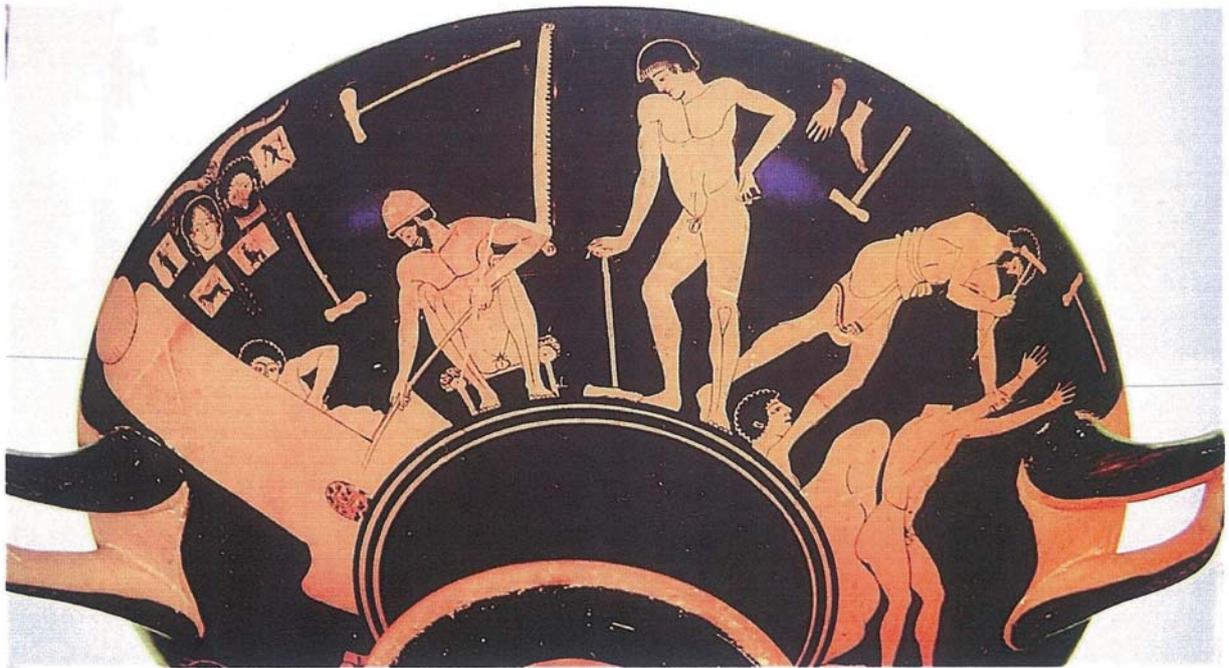
Que le Conseil conserve ce décret dans le Bouleutériorion, et que les hiéropes le fassent graver sur une stèle de marbre et le fassent ériger à l'endroit qui sera jugé le plus beau. Présidence exercée par le Conseil. »

⁸ Fille de Démétrios Poliorcète, épouse en premières noces de Séleucos Nicator (300-294) et ensuite d'Antiochos ; d'après l'écriture du décret, la statue a dû lui être consacrée au temps de son premier mariage.

Document n° 6

Scène d'atelier représentée sur une coupe attique

Attribuée au « Peintre de la Fonderie » (vase éponyme), vers 480 av. n.è.
[Berlin, Staatliche Museen, F 2294 (© J. Laurentius-Bildarchiv Preussischer Kulturbesitz)]



Document n° 7

Stèle funéraire du cordonnier Xanthippos, vers 430-420 av. n.è.

Provenance : Athènes. [Marbre. Hauteur 83,75 cm, largeur 50,75 cm. Londres, British Museum, GR 1805.7-3.183 (© Marie-Lan Nguyen / Wikimedia Commons)]



Document n° 8

Boulangères et joueuse de flûte (aulos), terre cuite

1^{er} quart du V^e s. av. n.è. Provenance : Thèbes.

[Paris, Louvre CA 804. Hauteur 9,20 cm, largeur 18 cm. (© R.M.N./ H. Lewandowski)]



Document n° 9

Carte des ateliers d'amphores de l'île de Thasos

[Yvon Garlan, *Vin et amphores de Thasos*, Paris, de Boccard, 1988 (École française d'Athènes, coll. Sites et monuments), fig. 3, p. 4]

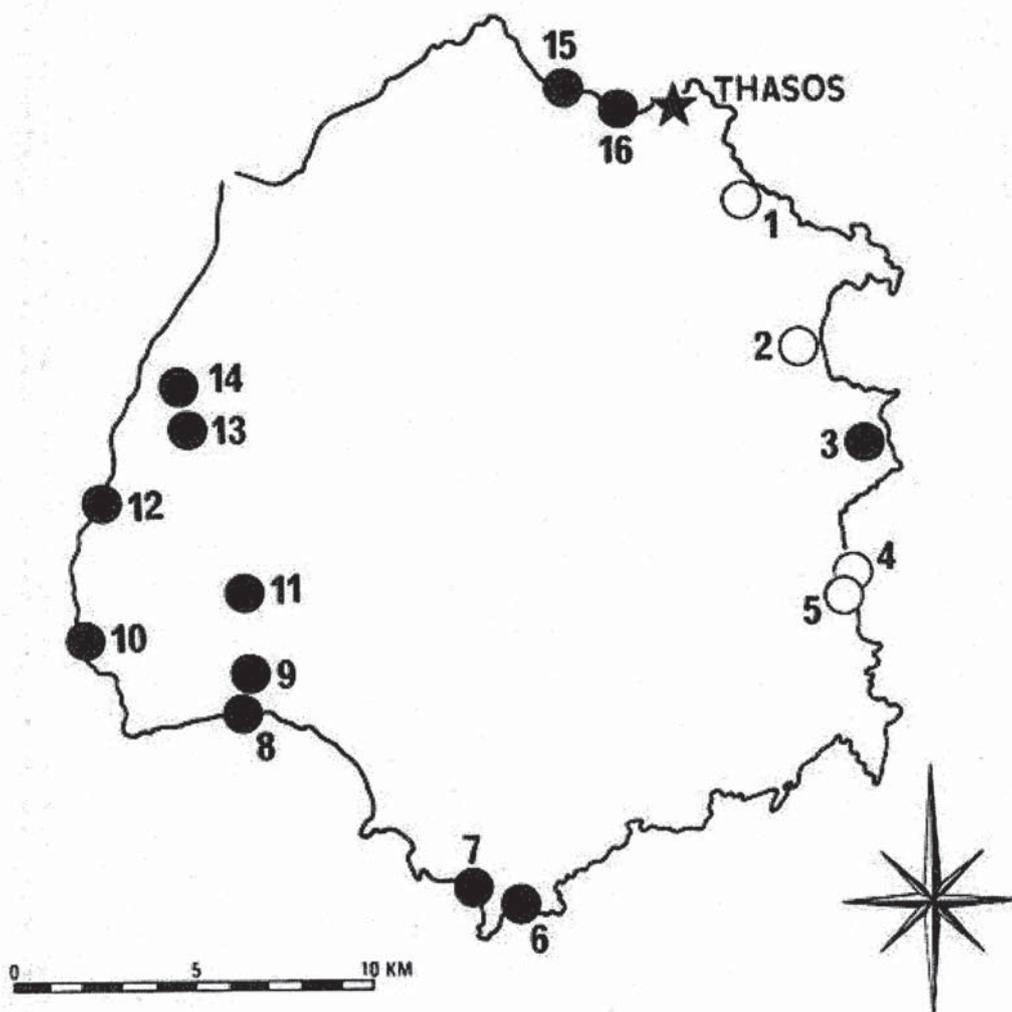


Fig. 3. — Carte des ateliers d'amphores de Thasos : ateliers certains (cercles noirs), ateliers probables (cercles blancs) au stade actuel des recherches sur le terrain

OPTION : GEOGRAPHIE

Agricultures et agriculteurs en France

Les documents sont donnés dans un ordre aléatoire. Le candidat les organisera librement, en fonction de la problématique qu'il choisira.

Document n°1. Quels objectifs pour une politique agricole dans une perspective 2013 ?

Document n°2. Cavaillon.

Document n°3. Le groupe DOUX en 2006

Document n°4. L'évolution du revenu net d'entreprise agricole

Document n°5. Cormeilles en Vexin, Val d'Oise

Document n°6. Trois des sept « engagements » des planteurs de banane de Guadeloupe et de Martinique

Document n°7. Brochure de la FNSEA. Elections pour les chambres d'agriculture 2007

Document n°8. Exploitations et exploitants

Document n° 9. Manifestation d'agriculteurs producteurs de lait devant la préfecture de Saint-Brieuc

Quels objectifs pour une politique agricole dans une perspective 2013 ?

L'agriculture est au coeur des enjeux stratégiques, économiques, écologiques et sociétaux de demain. (...) **Le Conseil Supérieur d'Orientation et de Coordination de l'Economie agricole et agroalimentaire** en s'appuyant sur les orientations annoncées par le Président de la République, a arrêté, à l'issue d'un large débat **les objectifs pour la politique agricole**. Ils constituent le **cadre** qui permettra de lancer le débat, lors de la présidence française de l'Union européenne, sur les perspectives de la politique agricole après 2013 avec les autres Etats-membres et de déclinier le bilan de santé de la PAC ainsi que les ajustements de la politique nationale.

UN ENVIRONNEMENT EXTERIEUR SOUS INFLUENCE

Toute réflexion sur l'agriculture et la politique agricole doit prendre en compte les évolutions de l'environnement extérieur. Au-delà des mouvements sur les marchés mondiaux de certaines matières premières agricoles, des tendances lourdes sont à l'oeuvre et elles ne peuvent être ignorées.

Les négociations commerciales multilatérales du cycle de Doha font peser des pressions sur les soutiens internes dont bénéficient les agriculteurs, les soutiens à l'exportation et l'accès aux marchés. Les réformes de la politique agricole commune de 1992 et de 2003 furent réalisées en partie sous la pression de cette contrainte commerciale internationale. Les négociations en cours sont déterminantes sur la préférence communautaire. En effet, toute baisse de tarif douanier conduira à importer de l'instabilité et de la concurrence sur les marchés européens. (...)

L'AGRICULTURE DURABLE AU COEUR DES DEFIS DE DEMAIN

Au cours des dernières décennies, chacun a pu croire que l'approvisionnement alimentaire était assuré et que l'enjeu essentiel des politiques agricoles était de réduire l'offre. Or, le **contexte** a changé avec une flambée des prix de certaines matières premières agricoles, des stocks mondiaux au plus bas, l'émergence de l'agriculture comme producteur de biens non alimentaires et la montée en puissance des attentes de la société sur la qualité de l'environnement. (...). Ce contexte renouvelle **les défis** auxquels l'agriculture en Europe doit répondre :

• le défi alimentaire

La croissance démographique se poursuit avec 9 milliards d'individus à horizon 2050. **L'élévation rapide du niveau de vie** dans les pays émergents conduit à une réorientation des comportements alimentaires au profit des protéines animales. Ces évolutions vont se traduire par un doublement de la demande alimentaire d'ici 2050. (...)

Compte-tenu de ses atouts agronomiques et climatiques, des performances de son tissu agro-alimentaire, l'agriculture et les industries agroalimentaires européennes doivent donc contribuer à répondre à l'augmentation de la demande alimentaire.

• le défi environnemental

L'agriculture est au coeur des grands équilibres écologiques de la planète. Elle est un acteur incontournable de **la préservation des ressources naturelles, de la biodiversité** et de **la lutte contre les pollutions**. (...) L'objectif de qualité environnementale est une des conditions pour relever le défi alimentaire dans la durée.

• le défi énergétique

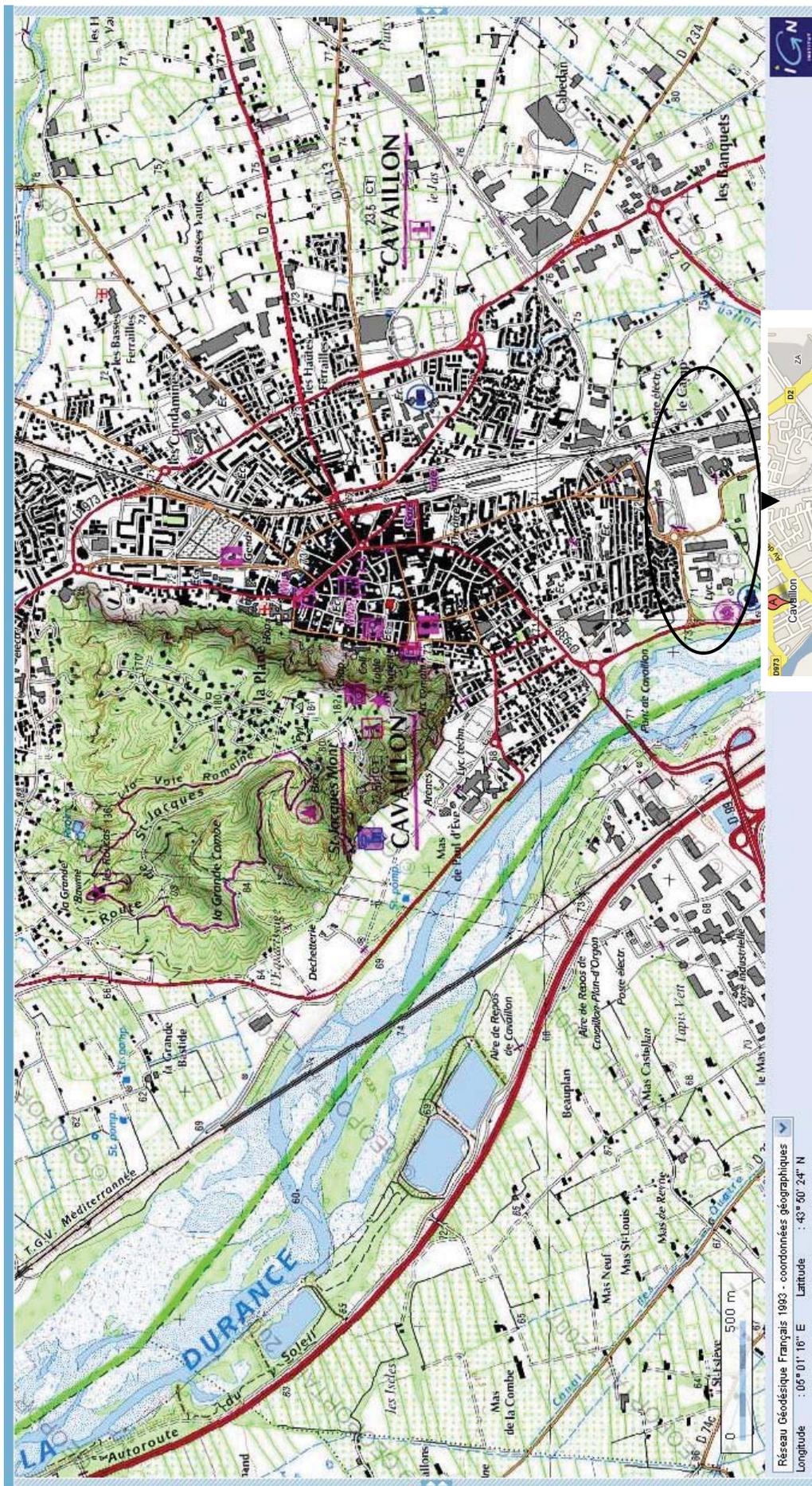
Face à la limitation **des stocks d'énergie fossile** et à l'engagement de la communauté internationale dans le cadre du Protocole de Kyoto sur **le réchauffement climatique**, l'Union européenne a arrêté une stratégie de diversification de ses sources d'approvisionnement pour couvrir ses besoins énergétiques en affichant un objectif de 20% d'énergies renouvelables dans le bouquet énergétique européen d'ici 2020 et un objectif de 10% de biocarburants dans les carburants conditionné à la durabilité de leurs modes de production. La France a souhaité anticiper cette échéance. (...)

• le défi d'une croissance territorialisée

En France, l'agriculture et l'agro-alimentaire représentent pour la croissance et pour l'emploi un véritable atout,

- parce qu'ils constituent une **spécialisation internationale solide**, avec un solde excédentaire de près de 9 milliards d'euros,
- parce qu'ils **localisent** des bassins de production dans un grand nombre de zones rurales aux alternatives limitées et génèrent **un tissu d'entreprises**, dont les coopératives, ancrées dans les territoires et créatrices d'emplois,
- parce qu'ils sont porteurs **de diversité** de produits et de modes de production,
- parce qu'ils sont **un levier de la politique de l'emploi** avec 1,6 million d'emplois et qu'ils engendrent **un secteur de l'artisanat et du commerce de proximité alimentaire** dense,
- parce qu'ils **participent à la cohésion territoriale**, composante majeure de la cohésion sociale dans une société largement urbanisée,

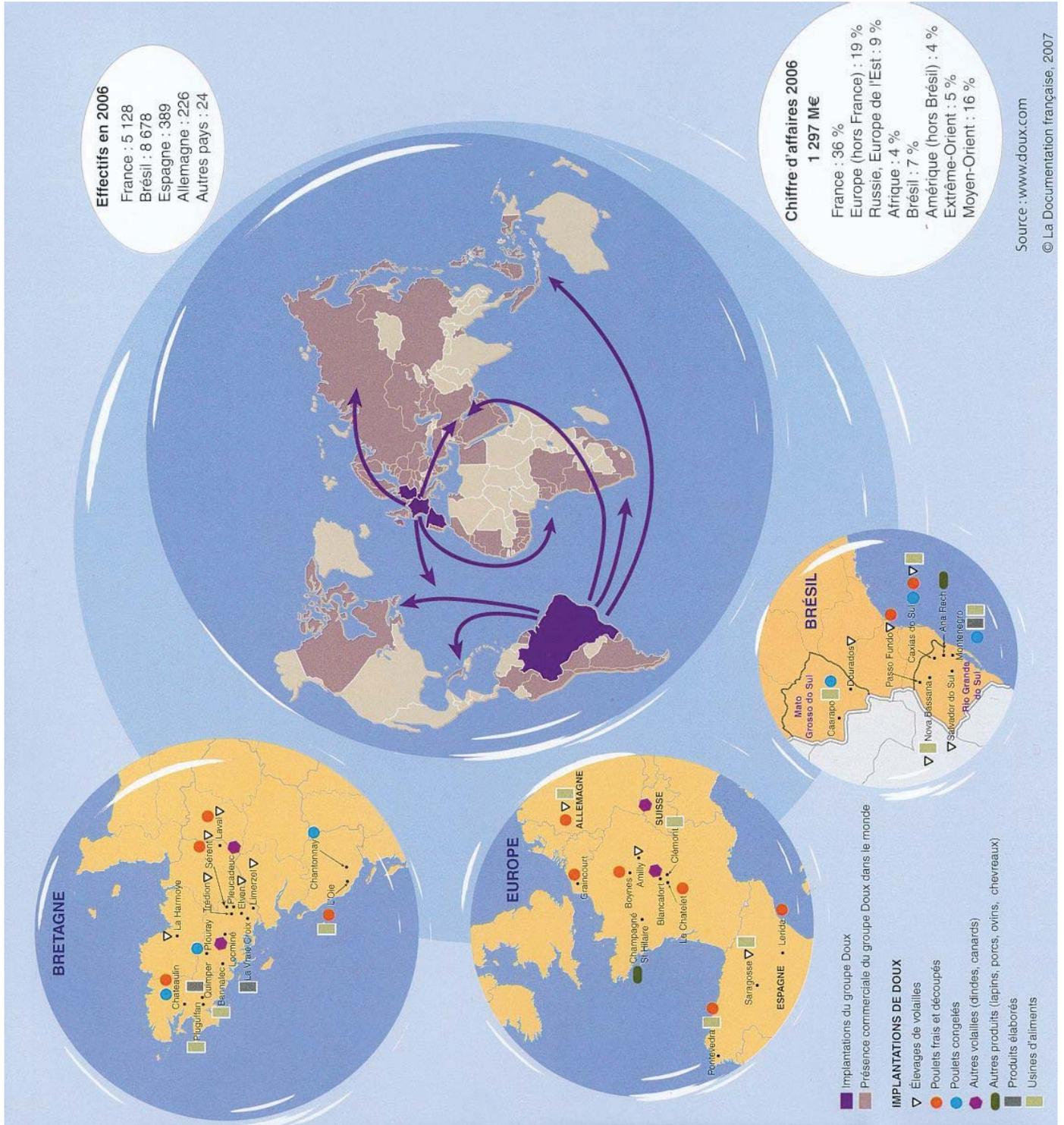
Document n°2. Cavailon



Source : <http://maps.google.fr/>

Source : <http://www.geoportail.fr/> (en ligne juin 2009)

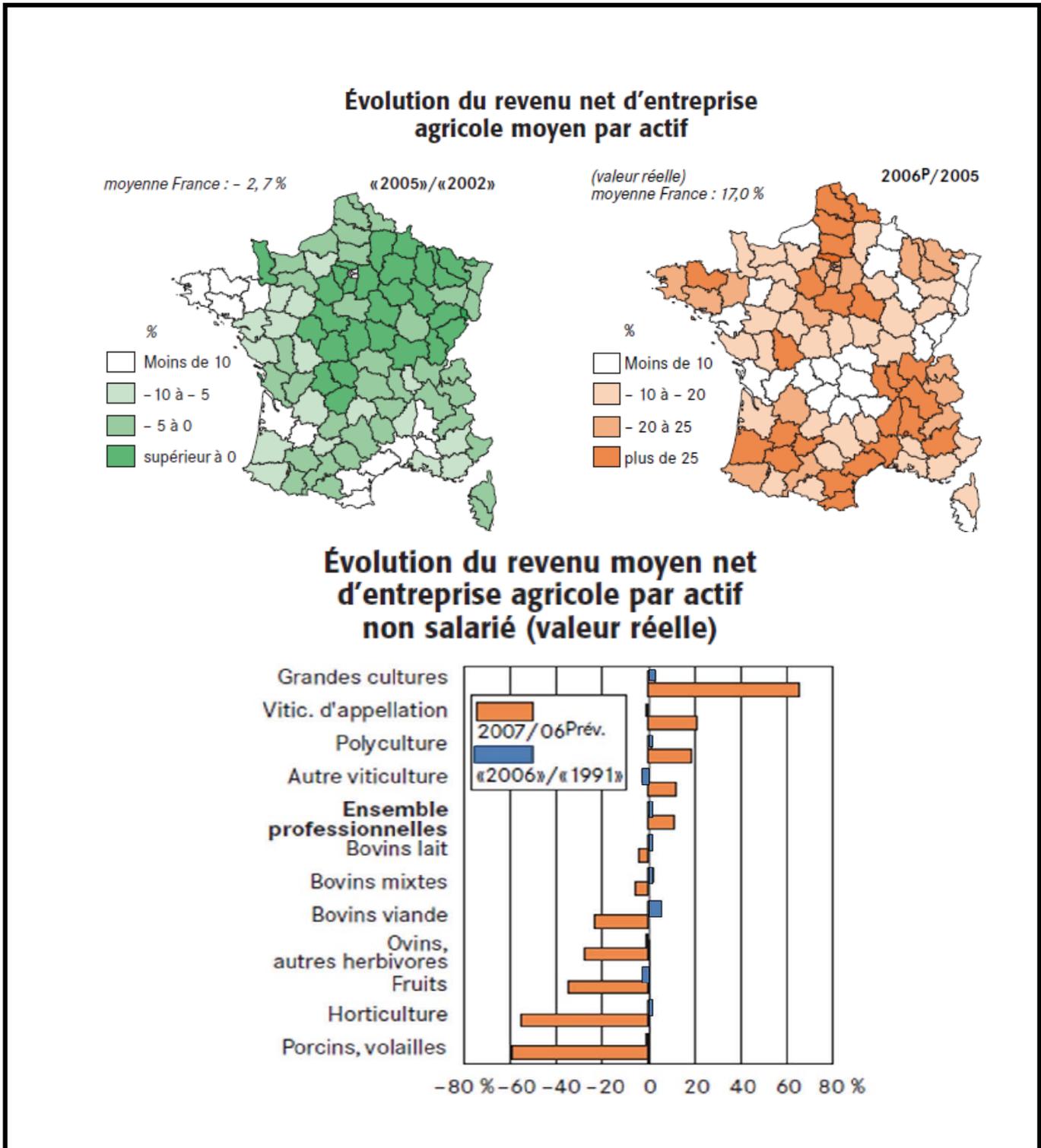
Le groupe DOUX en 2006



Source : in Jean-Paul CHARVET.
L'agriculture mondialisée.
La documentation photographique n° 8059
(sept-oct 2007)

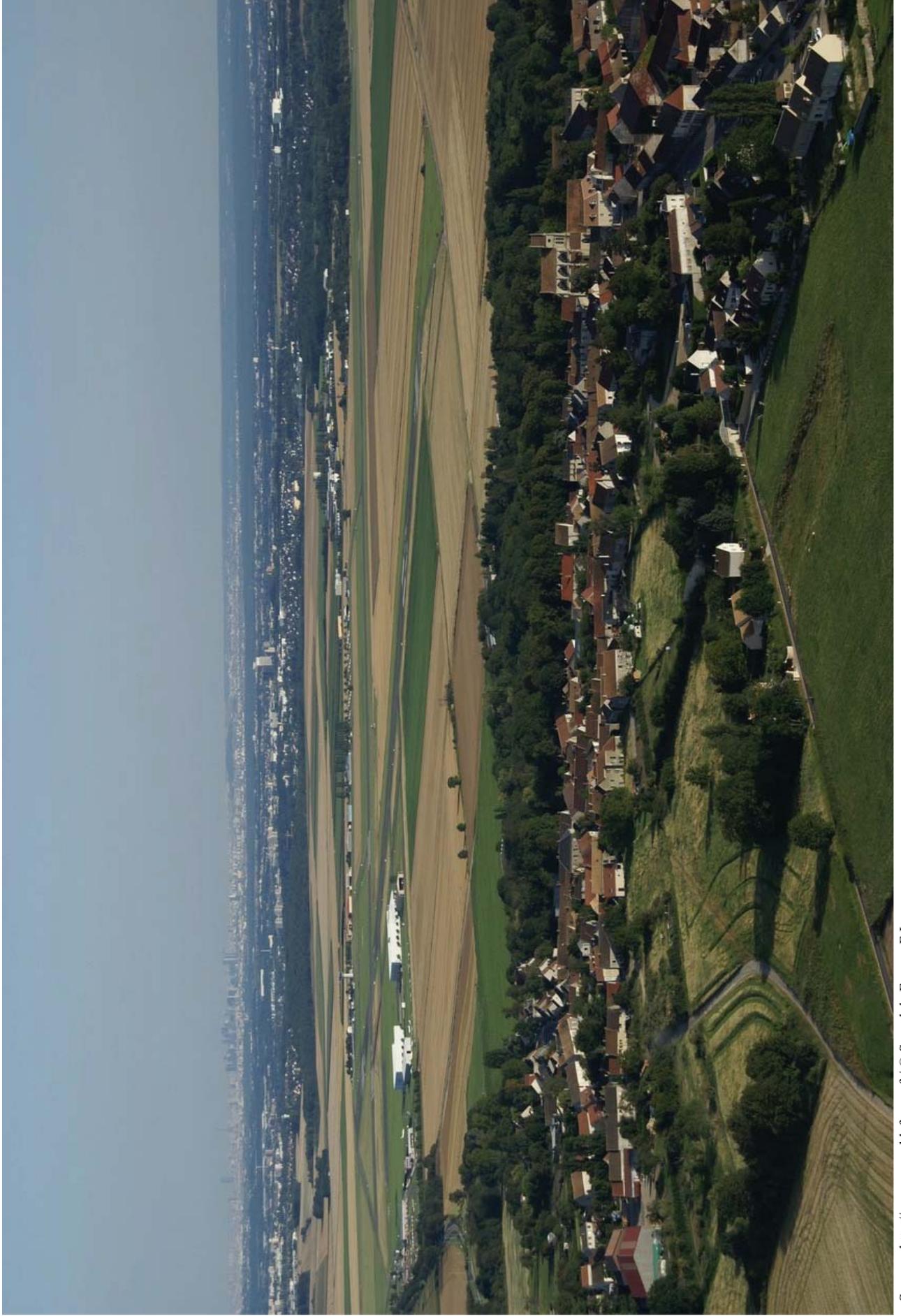
Document n°4

L'évolution du revenu net d'entreprise agricole



Source : Agreste. Graphagri 2008.

Document n°5 Cormeilles en Vexin. Val d'Oise (cliché août 2007)



Document n°6

Trois des sept « engagements » des planteurs de banane de Guadeloupe et de Martinique

UGBPAN

Les Planteurs

- Engagement 1
- Engagement 2
- Engagement 3
- Engagement 4
- Engagement 5
- Engagement 6
- Engagement 7

LES MURISSEURS

LES 7 ENGAGEMENTS CLÉS DES PLANTEURS

Fiers de notre métier, nous, planteurs de banane de GUADELOUPE et MARTINIQUE sommes engagé avec toutes nos équipes dans le développement durable de la filière.

Nous garantissons:

1

La protection de la terre des Antilles en mettant en place une démarche d'agriculture raisonnée qui passe par la pratique d'une fertilisation modérée et l'amélioration permanente de pratiques culturales (rotations, jachères,...) limitant les traitements phytosanitaires sur la culture.

Engagement suivant

UGBPAN

Les Planteurs

- Engagement 1
- Engagement 2
- Engagement 3
- Engagement 4
- Engagement 5
- Engagement 6
- Engagement 7

LES MURISSEURS

LES 7 ENGAGEMENTS CLÉS DES PLANTEURS

Fiers de notre métier, nous, planteurs de banane de GUADELOUPE et MARTINIQUE sommes engagé avec toutes nos équipes dans le développement durable de la filière.

Nous garantissons:

6

La valorisation de l'origine du métier et de la filière

- Par l'apposition du logo RUP sur nos bananes, qui garantit l'origine et la qualité d'une production respectueuse des réglementations sociales et environnementales en vigueur dans l'Union Européenne.

Engagement précédent

Engagement suivant

UGBPAN

Les Planteurs

- Engagement 1
- Engagement 2
- Engagement 3
- Engagement 4
- Engagement 5
- Engagement 6
- Engagement 7

LES MURISSEURS

LES 7 ENGAGEMENTS CLÉS DES PLANTEURS

Fiers de notre métier, nous, planteurs de banane de GUADELOUPE et MARTINIQUE sommes engagé avec toutes nos équipes dans le développement durable de la filière.

Nous garantissons:

7

Une participation active à la recherche agronomique, en vue d'améliorer les pratiques culturales et d'identifier de nouvelles variétés par une collaboration durable avec le CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement).

Engagement précédent

« Créée en 2003 l'Union des groupements de producteurs de banane de Guadeloupe et de Martinique (UGPBAN) rassemble trois groupements de producteurs : en Martinique BANAMART et BANALLIANCE, et en Guadeloupe Les Producteurs de la Guadeloupe. Ces 3 groupements emploient 80 personnes qui apportent un soutien direct aux planteurs des 2 îles dans les domaines de l'agro-technique, des achats, de la finance et des ressources humaines. L'UGPBAN quant à elle, se charge de promouvoir et de commercialiser la Banane de Guadeloupe et de Martinique. L'UGPBAN regroupe 850 producteurs, soit la totalité des planteurs des deux îles, et commercialise 100% de la production. Les équipes agro-technique, qualité, marketing et commerciale de l'UGPBAN sont basées à Rungis et à Dunkerque (soit 42 salariés). »

Brochure de la FNSEA. Elections pour les chambres d'agriculture 2007

NOTRE MÉTIER A UN PRIX

■ POUR VIVRE DE NOTRE MÉTIER

REDONNER SON SENS À LA PRÉFÉRENCE COMMUNAUTAIRE

Nous voulons assurer la souveraineté alimentaire, la sécurité sanitaire et la préservation de notre modèle social. Des prix rémunérateurs avec :

- > une protection tarifaire maintenue ou rétablie pour réguler les importations ;
- > des normes de qualité et de sécurité s'appliquant à tous les produits et, en particulier, à ceux importés.

Les agriculteurs français ne peuvent accepter d'être européens pour leurs charges et brésiliens pour les prix de vente.

RÉGULER LES MARCHÉS ET LIMITER LES RISQUES

Les réformes successives de la PAC fragilisent nos exploitations.

Pour y faire face, nous devons :

- > renforcer notre place dans les filières ;
- > développer la politique contractuelle pour de meilleures garanties ;
- > moderniser et développer les mécanismes de protection contre les aléas climatiques (fonds des calamités, assurance récolte, assurance chiffres d'affaires, épargne de précaution,...).

RENFORCER NOTRE POUVOIR ÉCONOMIQUE

La valeur ajoutée due aux agriculteurs est trop souvent confisquée par les transformateurs ou les distributeurs.

Nous devons nous organiser collectivement pour faire valoir notre pouvoir économique (coopératives, groupements de producteurs,...). Prenons des participations dans les entreprises d'aval.

■ POUR ÊTRE OFFENSIFS, SUR LES MARCHÉS

TIRER PARTI DE TOUTES LES OPPORTUNITÉS DU MARCHÉ

Les attentes des consommateurs sont très diversifiées.

Saisissons toutes les opportunités :

- > en développant nos filières de qualité ;
- > en utilisant les marchés de proximité.

CONQUÉRIR DE NOUVEAUX MARCHÉS

La montée en puissance des productions non alimentaires et notamment des biocarburants est une chance. Saisissons la en faisant respecter le prix de nos productions.

■ POUR AMÉLIORER NOTRE STATUT

OBTENIR L'ÉGALITÉ DES DROITS

- > en matière économique avec un statut identique pour les conjoints travaillant sur une même exploitation ;
- > en matière sociale avec les mêmes droits que nos concitoyens (congé maternité, indemnités journalières en cas de maladie...).

REVALORISER LES RETRAITES

Les retraites agricoles sont scandaleusement faibles. Elles doivent atteindre un niveau comparable à celles des salariés, soit au moins 85 % du SMIC.

■ POUR DES EXPLOITATIONS COMPÉTITIVES

ALIGNER LES RÈGLES DE CONCURRENCE

Face à des distorsions de concurrence toujours importantes au sein de l'Union Européenne, nous devons :

- > poursuivre, et intensifier les allègements du coût du travail en France ;
- > simplifier les règlements inadaptés à nos petites entreprises ;
- > instaurer une TVA sociale.

BAISSER LES CHARGES

Nous demandons la mise en place de dispositifs adaptés pour permettre de faire face à l'augmentation des prix de l'ensemble de nos intrants (énergie, engrais, plastique, phyto,...).

L'exonération de la taxe sur le foncier non bâti doit être poursuivie jusqu'à son terme.

INVESTIR POUR L'AVENIR

Nous devons améliorer la fiscalité agricole pour favoriser l'investissement et le forfait collectif reste un moyen adapté à la réalité d'un grand nombre d'exploitations.

Les aides à l'investissement dans l'élevage et les cultures végétales sont à poursuivre et à intensifier. De même, la bonification d'intérêt dont bénéficient les prêts de modernisation doit être maintenue.



■ POUR UN MÉTIER RECONNU ET RESPECTÉ

EXPLIQUER NOTRE MÉTIER

Ne laissons pas se développer les attaques contre notre métier. Nous devons l'expliquer à nos concitoyens : le vivant a ses règles spécifiques. Les débats actuels sur l'irrigation et les prédateurs montrent bien la nécessité d'une communication positive sur les réalités de nos activités.

SIMPLIFIER LES CONTRAINTES ADMINISTRATIVES

Les exigences administratives sont trop lourdes, excessives, et trop souvent inquisitoriales à travers les contrôles. Elles doivent être simplifiées. Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication peut y aider.

AFFIRMER QUE « L'AGRICULTURE CE N'EST PAS QUE L'AGRICULTURE »

Saisissons toutes les occasions pour faire connaître et valoriser les multiples contributions de l'agriculture à l'économie et à la société. L'agriculture c'est :

- > 14 % des emplois de notre pays ;
- > un territoire entretenu et une ruralité vivante ;
- > un environnement de qualité grâce aux efforts considérables déployés par les agriculteurs pour adapter leurs pratiques à la nécessaire préservation du milieu naturel.

■ POUR S'INSTALLER DANS DES TERRITOIRES DYNAMIQUES

ACCOMPAGNER LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

Le renouvellement des générations assure l'avenir de notre métier. Il faut accompagner les projets d'installation pour qu'ils soient réussis sur le plan professionnel et personnel. Nous devons :

- > moderniser et personnaliser le parcours à l'installation ouvert à tous ;
- > informer et accompagner les futurs cédants, avec un dispositif efficace de transmission ;
- > défendre la bonification d'intérêt des prêts d'installation.

DONNER SA DIMENSION ÉCONOMIQUE À LA RURALITÉ

Nous poursuivons notre combat pour :

- > affirmer la priorité à une agriculture créatrice de richesses au cœur des campagnes ;
- > empêcher la spéculation foncière au détriment de l'agriculture ;
- > permettre un accès aux soins, à la culture et aux nouvelles technologies pour tous ;
- > résoudre les conflits d'usage et d'utilisation du sol dans le respect du métier.

Document n°8
Exploitations et exploitants

France métropolitaine		Exploitations		SAU (ha)		UTA (1)	
Ensemble des exploitations		2000	2007	2000	2007	2000	2007
Superficie agricole utilisée (SAU)	Ensemble	663 742	506 926	27 777 995	27 355 824	950 779	786 904
	Moins de 20 ha	325 096	211 311	1 835 310	1 282 405	280 655	203 731
	De 20 à moins de 50 ha	138 478	98 796	4 690 166	3 361 994	233 911	165 479
	De 50 à moins de 100 ha	121 993	106 498	8 651 955	7 671 905	235 623	199 117
	De 100 à moins de 200 ha	63 895	71 450	8 615 162	9 784 635	146 918	154 313
	200 ha et plus	14 281	18 871	3 985 402	5 254 886	53 672	64 264
Statut juridique	Tous statuts	663 742	506 926	27 777 995	27 355 824	950 779	786 904
	Exploitant individuel	537 751	364 272	16 055 859	12 672 661	562 624	371 021
	GAEC	41 683	41 274	4 985 045	5 761 220	131 151	125 790
	EARL (3)	56 860	72 233	4 846 458	6 705 599	139 511	170 331
	Autres sociétés	26 610	28 522	1 854 479	2 186 089	114 055	115 867
	Total sociétés	125 154	142 029	11 685 983	14 652 908	384 717	411 988
Mode de faire-valoir (2)	Tous modes de faire-valoir	663 742	506 926	27 777 995	27 355 824		
	Faire-valoir direct	561 234	368 102	10 046 416	6 831 870		
	Fermage	405 987	341 473	17 450 373	20 307 758		
	Autres modes de faire-valoir	36 016	20 635	281 206	216 197		

(1) UTA (unité de travail annuel) : quantité de travail annuel d'une personne à temps plein. (2) La superficie est celle du mode de faire-valoir et non celle de l'exploitation. (3) Exploitation agricole à responsabilité limitée. Elle peut être unipersonnelle.

France métropolitaine ensemble des exploitations		Personnes actives sur l'exploitation		UTA	
		2000	2007	2000	2007
Ensemble des actifs	Chefs d'exploitation et coexploitants	764 457	620 189	538 266	457 270
	Conjoints non coexploitants	250 400	166 213	126 973	78 412
	Autres actifs familiaux	142 506	89 365	54 724	36 252
	Total actifs familiaux	1 157 363	875 767	719 963	571 934
	Dont actifs familiaux salariés	27 438	29 548	20 961	22 694
	Salariés permanents non familiaux	155 647	143 759	129 965	120 552
	Salariés saisonniers			92 856	84 472
	ETA (1), CUMA			7 996	9 946
	Tous chefs d'exploitations	764 457	620 189	538 266	457 270
Chefs d'exploitation et coexploitants	Moins de 40 ans	200 411	124 682	166 764	106 889
	De 40 à 49 ans	206 212	182 232	160 072	148 161
	De 50 à 59 ans	201 640	196 747	151 259	152 028
	De 60 ans et plus	156 194	116 528	60 170	50 192
	Pluri-actifs	145 564	115 651	57 472	50 289
	Tous salariés	155 647	143 759	129 965	120 552
Femmes actives sur l'exploitation	Chefs d'exploitation et coexploitantes	187 719	162 234	114 586	102 734
	Autres actives familiales (y compris conjointes)	213 136	130 471	107 034	61 134
	Dont pluri-actives familiales	39 068	33 903	10 184	8 241
	Salariées permanentes non familiales	32 725	34 338	25 700	27 936

(1) Entreprise de travaux agricoles

Source : Agreste - Enquêtes structure 2007 et recensement agricole 2000 (même échantillon).
En ligne sur le site internet : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/> en juin 2009.

Document n° 9

Manifestation d'agriculteurs producteurs de lait devant la préfecture de Saint-Brieuc



Cliché pris le 12 juin 2009